

District de la Sarthe de Football



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SENIORS Saison 2021 - 2022

Procès verbal N° 08 Réunion du 01/12/2021



Président de commission	Jacky MASSON
Secrétaire de Séance	Raymond POULAIN

Raymond POULAIN	Présent	Marcel LANDAIS	Présent
Jacky MASSON	Présent	Lionel MONTAROU	Excusé
Bernard GUEDET	Présent	Vincent GARNIER	Excusé
Yannick GLOAGUEN	Présent	Gérard NEGRIER	Présent

Frédéric Davy, Président du District de la Sarthe de Football assiste à cette réunion.

Préambule :

- M. Raymond POULAIN, membre du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Jacky MASSON, membre du club de CHATEAU DU LOIR CO (501898), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Bernard GUEDET, membre du club du MANS FC (537103), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Yannick GLOAGUEN, membre du club de ROEZE US (525934), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Marcel LANDAIS, membre du club de LOUE CA (502270), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Lionel MONTAROU, du club de LA CHAPELLE ST REMY (502154), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.
M. Vincent GARNIER, CTD du DISTRICT de la SARTHE, pourra prendre part à toutes les délibérations et à toutes les décisions.
M. Gérard NEGRIER, membre du club de ST SATURNIN ARCHE CO (530471), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

Les clubs peuvent faire appel des décisions de la commission, en adressant leur appel par lettre recommandée ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception (télécopie, courrier électronique du club, remise en mains propres...) dans un délai maximal de 7 jours à compter du lendemain de la date d'envoi de la décision contestée ; les frais de dossier d'appel de 250 €uros sont portés sur le compte du club si l'appel est rejeté (art. 188 à 190 des R.G. L.F.P.L.).

1. PROCES VERBAL

La commission valide le PV N° 07 du 13/11/2021.

2. HOMOLOGATION DES RESULTATS DES COMPETITIONS SENIORS MASCULIN

La commission homologue les résultats des rencontres comptant pour les championnats et coupes du District Seniors jusqu'au 28 novembre inclus, sous réserve des dossiers en cours.

3. VALIDATION DES FORAITS

- Application de l'article 10 alinéa 2 des RG LFPL : match perdu par forfait (score 3-0 : - 1 point)
- Application d'une amende selon les dispositions financières du D72 (D1 : 65€ ; D2 : 35€ ; D3 : 32€ ; D4 : 16€ ; Challenge du district : 25€ ; coupe du district : 32€)

Compétition / Phase	Poule	Club	Equipe	Match	Date
Division 3 Seniors M / 1	A	581145	Ancinnes F.C. 1	FM 23682455	50559.1 28/11/2021
Division 3 Seniors M / 1	C	509244	Montfort Le Gesnois 2	FM 23746671	53799.1 14/11/2021
Division 3 Seniors M / 1	E	524317	Guecelard U.S. 3	FM 23683521	50822.1 28/11/2021
Division 4 Seniors M / 1	A	502201	Marolles Les Braults 2	FM 23747226	53998.1 14/11/2021
Division 4 Seniors M / 1	B	538497	Trangé-Chaufour As	FM 23855275	56523.1 14/11/2021
		581793	Ent Pays Sille Tenni 3	FM 23747364	54068.1 14/11/2021
Division 4 Seniors M / 1	C	522430	Montmirail Melleray 2	FM 23746874	53870.1 14/11/2021
Division 4 Seniors M / 1	D	511348	Ent Aubigne Vaas 2	FM 23728892	53297.1 21/11/2021
		514304	Le Breil S/ Merize 2	FM 23728894	53299.1 28/11/2021
		518486	Ste Osmane A.S.E. 2	FM 23688814	51238.1 28/11/2021
Division 4 Seniors M / 1	F	511258	Noyen/Sarthe S.S. 3	FM 23697654	52717.1 28/11/2021
		518487	Solesmes J.S. 3	FM 23695348	52413.1 14/11/2021
Division 4 Seniors M / 1	G	581738	St Georges Pruille 3	FM 23747822	54131.1 14/11/2021

4. COURRIERS

1. Mail de l'AS MONT ST JEAN du 15/11/2021

Objet : demande d'indemnisation concernant les forfaits

La commission prend connaissance du mail de Mr Bertrand Jarry, président du club de l'A.S. Mont St Jean. Cette indemnité s'applique qu'au niveau de la Ligue. Ce n'est pas une disposition faite en district.

2. Mail de M. Barbet Christophe, arbitre officiel du 14/11/2021.

Objet : non application du pass' sanitaire

La commission prend connaissance du mail de Mr Christophe Barbet, arbitre.

Un courrier sera adressé à Mr Christophe Barbet et au club de Savigné l'Evêque pour rappel de l'aspect global des consignes sanitaires.

3. Mail de l'AS Lamnay du 29/11/2021 :

Objet : forfait du SC TUFFE du 28/11/2021

La commission prend connaissance du mail de Mme Aurélie Guillard, secrétaire du club de Lamnay. La commission prend acte.

5. ETUDE DES DOSSIERS

1) Match N° 23683508 – Le Mans Cheminots 1 – Le Mans Inter 2 – D3E du 14/11/2021

Objet : Participation sous l'effet d'une suspension du joueur BABUSCU Emre licence 2545452018 de LE MANS INTERNATIONAL.

La commission prend connaissance de la décision du 18/11/2021 de la commission de discipline.

Attendu que le joueur BABUSCU Emre, licence 2545452018 du club de l'Internationale du Mans a bien pris part à la rencontre en tant qu'arbitre assistant se trouvant sous l'effet d'une suspension, la commission décide :

- de donner match perdu par pénalité (-1 point ; 0 – 3) à l'équipe de l'INTERNATIONALE DU MANS 2, en vertu de l'article 226, alinéa 4 des règlements de la F.F.F.
- de reporter le bénéfice de la victoire à l'équipe de LE MANS CHEMINOTS 1 (3 points ; 3 – 0) en vertu des mêmes règlements.
- de faire supporter l'amende de 100€ prévue à cet effet, au club de l'INTERNATIONALE DU MANS en vertu des annexes « frais et tarifs » des règlements du District de la Sarthe de Football.
- de porter les frais de dossier (35,00€) au débit du club de l'Internationale du Mans, en vertu des annexes « frais et tarifs » des règlements du District de la Sarthe de Football.

2) Match N° 23683521– Ruaudin A.S. 2 - Guecelard U.S. 3 – D3E du 28/11/2021

Objet : Forfait US GUECELARD – Non-respect de la procédure

La commission prend connaissance du mail du club de Guécélard concernant le forfait de son équipe C pour la rencontre citée ci-dessus ainsi que le mail du club de Ruaudin.

Après étude du dossier, la commission constate que le protocole du forfait n'a pas été respecté entièrement.

En conséquence, la commission demande au service financier du District de porter les frais de déplacements de l'arbitre désigné au débit du club de Guécélard.

6. MISE A JOUR CALENDRIER – REPORT COVID

Match	Ancienne date	Nouvelle date
Division 2 Seniors M / 1	Poule A	3
23693710 51902.1 502407 Neuville A.S. 1 - 581683 Rouez Crisse Fc 1	28/11/2021 15H	16/01/2022
Division 3 Seniors M / 1	Poule B	8
23682718 50624.1 502407 Neuville S/Sarthe As 2 - 502547 St Jean D'Asse A.S. 2	28/11/2021 13H	16/01/2022
Division 3 Seniors M / 1	Poule D	10
23695069 52273.1 502035 Le Lude J.S. 2 - 534135 Coulonge F.C. 1	07/11/2021 13H	19/12/2021
Division 4 Seniors M / 1	Poule A	14
23747240 54012.1 525932 Moulins F.C. 2 - 502201 Marolles Les Braults 2	28/11/2021 13H	19/12/2021
23747243 54015.1 525935 Cures A.S. 2 - 509049 Ballon S.C. 1	28/11/2021 13H	19/12/2021
Division 4 Seniors M / 1	Poule D	17
23728891 53296.1 514304 Le Breil S/ Merize 2 - 511348 Ent Aubigne Vaas 2	14/11/2021 15H	19/12/2021
Division 4 Seniors M / 1	Poule F	19
23690119 51620.1 581248 Villaines-Malicorne 3 - 508477 Parce C.S. 2	28/11/2021 13H	19/12/2021
23695353 52418.1 518487 Solesmes J.S. 3 - 520647 Chantenay U.S 2	21/11/2021 15H	19/12/2021

28/11/2021	Division 2 Seniors M / 1 / Poule D	Usap 2	Le Mans Sablons Gaz. 1	ARRETE MUNICIPAL	19/12/2021
28/11/2021	Division 3 Seniors M / 1 / Poule E	Usap 3	Mulsanne Teloche As 3	ARRETE MUNICIPAL	19/12/2021
28/11/2021	Division 4 Seniors M / 1 / Poule C	Tuffe S.C. 2	Lamnay As 1	ARRETE MUNICIPAL	19/12/2021

7. ANALYSE DYSFONCTIONNEMENTS F.M.I.

En application :

- de l'annexe 1bis (feuille de match informatisée) des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'article 28 des règlements généraux de la L.F.P.L.
- de l'article 2 de l'annexe 2 des règlements généraux de la F.F.F.
- de l'annexe barème financier des règlements de la L.F.P.L

la commission porte au débit des clubs, une amende de 15,00€ au club suivant (couleur rouge) pour non transmission de la FMI, sans justification écrite.

11/11/2021	Division 4 Seniors M / 1 / Poule B	Rouez Crisse Fc 2	Coulans La Quinte Us 2	15 €	Ni résultat, ni FMI
------------	------------------------------------	--------------------------	------------------------	-------------	---------------------

8. TIRAGE AU SORT DU 4^{ème} TOUR DE LA COUPE DU DISTRICT INTERSPORT à disputer le 19/12/2021

Tirage du 4e tour de la coupe du District Intersport	
Le Mans Ptt 1	Vion U.S. 1
Raudin AS 1	Anille Braye 1
Loué C.A. 2	Val Du Loir Fc 1
Roézé Voivres U.S. 1	Challes Gr Lucé US 1
Mulsanne-Téloché As 3	Laigné-St Gervais CO 1
Parigné L'Ev. J.S. 1	Brulon Apb Fc 2
Mamers S.A. 2	Alpes Mancelles U.S 1
Mayet Vigilante 1	Cormes CO 1
Le Breil U.S. 1	Oizé US 1
Noyen/Sarthe S.S. 2	Savigné l'Eveque US 1
Champfleu ES 1	St Jean D'Assé A.S. 1
Dollon O.S. 1	Vilaines Malicorne 1
Fillé/Sarthe Sp. 1	Conlie U.S. 1
exempt	Neuville A.S. 1

9. TIRAGE AU SORT DES 16^e DE FINALE DU CHALLENGE DU DISTRICT INTERSPORT à disputer le 19/12/2021

Challenge du District Intersport	
Tableau des 16èmes de finale	
Val Du Loir Fc 2	Roézé U.S. 2
St Pavace A.S. 2	Champfleur E.S. 2
St Jean D'Assé A.S. 2	Cormes C.O. 2
Raudin A.S. 2	St Georges Pruillé 2
Le Mans Union Sud 2	Challes Gd Luce Us 2
La Chap. St Aubin As 3	La Chap. St Rémy Us 2
Sargé A.S. 2	Guecelard U.S. 3
Le Mans Ptt 2	Le Mans S.O. Maine 2
St Mars La Briere Us 2	Savigné L'Eveque U.S 2
Oizé U.S. 2	Bonnetable Patriote 3
Coulans La Quinte Us 2	La Chap. D'Aligne Us 2
Chateau Du Loir C.O. 2	Clermont Créans 2
Précigné U.S. 2	Moncé En Belin E.S. 3
Vion U.S. 2	Conlie U.S. 2
Brulon Apb Fc 3	Laigné St Gervais Co 2
Le Mans Inter 2	Anille Brayé 2

Prochaine réunion prévue : 22/12/2021

Le président de la C.D.O.C.
Jacky Masson



Le secrétaire de séance
Raymond Poulain

